**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 35 (1947)

**Heft:** 742

Artikel: Madame Roosevelt à Genève : commission des droits de l'Homme

**Autor:** A.W.G.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-266361

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

6 DÉCEMBRE 1947 — GENEVE

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD

**RÉDACTION**M<sup>me</sup> WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M<sup>n</sup>• Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

A	BQ	N	(E	ME	NT:	5			
SUISSE 1 an .								Fr.	6
								,	3.50
ETRANGER.								•	8.—
Le numéro								,	0.25
Les abonnements	pa	rtei	nt d	le n	'im	ort	e q	nelle	date

Il faut donner du temps à la vérité.

David LIVINGSTON.

D Dec. 1947

### A nos abonnés

"Tout augmente, dites-vous !" Le "Mou-vement Féministe", lui, n'a pas augmenté vement Féministe", lui, n'a pas augmenté le prix de son abonnement. Et pourtant, pendant l'année qui vient de s'écouler, la plupart de ses frais ont augmenté: impression, expédition du journal, fournitures de toutes sortes... Nous voulons essayer de tenir, cependant, de ne pas entrer dans la ronde vertigineuse des prix qui s'enflent, afin que nulle de nos lectrices, dont les ressources sont toujours minimes, ne se voie contrainte de renonminimes, ne se voie contrainte de renon-cer à notre journal. En raison de l'effort que nous faisons,

du dévouement de nos collaboratrices qui continuent à nous assurer leur con-cours à un prix d'avant la guerre, nous voudrions demander à nos abonnés de nous aider ; d'abord par leur promptitude à nous expédier le montant de leur abonnement, au moyen du chèque ci-joint ; les retards et les rappels nous occasionnent des frais, si vous nous les épargnez, votre journal vous en sera gré. Toutes celles qui en ont les moyens, auront-elles la généro-sité de majorer le prix de cet abonnement qui est toujours le même depuis près de dix ans ?

Nous essayons de trouver de nouvelles ressources, surtout en augmentant le nombre de nos abonnés;faites du recrutement, donnez-nous les adresses utiles que vous connaissez afin que nous puissions faire un service de propagande de deux mois aux personnes que vous nous

Enfin nous cherchons à augmenter la publicité dans nos colonnes. Si vous connaissez des marques de fabrique ou des maisons susceptibles de nous procurer des que la publicité soit profitable à nos an-nonciers, ne manquez pas de les soutenir, la plupart sont des amis de la cause qui font un sacrifice en notre favour. la plupart sont des amis de la cause qui font un sacrifice en notre faveur, assurez-leur votre clientèle et dites-leur, je vous prie, que l'annonce du "Mouvement" vous a amenés chez eux. C'est un excellent moyen de nous rendre service!

### L'idée marche... au canton de Neuchâtel

Par son vote du 25 novembre 1947, le

Par son vote du 25 novembre 1947, le Grand Conseil neuchâtelois a accordé aux femmes les droits politiques en matière communale, sur simple modification des dispositions législatives, l'électeur se pronoçant en cas de referendum seulement.

Quelle est l'origine de cette première victoire ? A la session du Grand Conseil, en octobre 1945, le Dr Bersot, député (soc.), développait avec une belle conviction une motion déposée en mai « priant le Conseil d'Etat d'étudier l'introduction dans la loi sur l'avercice des droits politiques de dissur l'exercice des droits politiques, de dis-positions octroyant le droit de vote aux femmes sur le terrain communal et

cantonal ».

Se limitant au terrain communal, le Conseil d'Etat, dans un rapport impartial et bien étudié, soumettait, le 25 novembre, deux décrets au choix des députés:

I.

« Sont électeurs communaux ceux auxquels la loi confère cette qualité.
Les femmes de nationalité suisse ont les mêmes droits que les citoyens suisses.
Le Conseil d'Etat est chargé de soumettre le présent décret à la votation populaire. populaire. » H.

« En matière communale sont électeurs : a) Tous les Suisses, hommes et femmes, âgés de 20 ans révolus et domiciliés de-puis plus de 3 mois dans la commune,

b) tous les étrangers, hommes, du même âge, domiciliés depuis plus de 5 ans dans le canton et depuis plus d'un an dans la commune.

Le Conseil d'Etat est chargé de pourvoir,

s'il y a lieu, après les formalités du referendum, à la promulgation et à l'exécution de la présente loi.»

La joute oratoire s'engage. Les adversaires recommandent la première solution, car deux fois déjà, le peuple souverain a non.

dit non. »

M. Tell Perrin (rad.), tout en se déclarant suffragiste, se rallie aussi à la proposition No 1 car les citoyennes, déclaret-il, doivent être admises par la grande porte démocratique du vote populaire; à quoi M. Corswant (pop.) répond très judicieusement que la démocratie est respectée par la clause référendaire; que d'ailleurs un précédent existe dans l'octroi, par simple décret, du droit de vote en matière communale aux étrangers établis dans le canton. le canton.

Sous prétexte de faire entrer les femmes

par un arc de triomphe, on risque, s'écrie M. A. Barrelet, avocat (rad.), de les faire choir finalement dans le vide. M. Pierre Favarger (lib.), très écouté, fait un tableau impressionnant de la femme travailleuse, aux prises avec les difficultés de la vie,

sans protecteur naturel, soumise aux im-pôts, mais privée de tout droit. Huit orateurs, avec éloquence et chaleur, se font les défenseurs de la femme; trois adversaires, sans trouver grande attention dans l'enceinte, argumentent, en sens con-traire, l'un invoquant le respect qu'il doit traire, l'un invoquant le respect qu'il doit à la mémoire de sa mère! Quelques-uns, sans se prononcer sur le fond du débat, discutent procédure. M. Perrin propose encore la promulgation d'un décret constitutionnel 'spécial, obligeant tous les citoyens, hommes et femmes, à se prononcer sur la question. Cette solution, qui paraît séduisante à un certain nombre de députés, est pourtant repoussée et la prise en considération 'du rapport, votée. La deuxième proposition, sans vote populaire, l'emporte finalement par 54 oui, contre 22 non.

Par une curieuse anomalie, le Conseil d'Etat, dans le nouveau décret, laissait aux seuls étrangers les droits qu'ils possè-

aux seuls étrangers les droits qu'ils possè-dent depuis longtemps sur le terrain com-munal, mais en excluant les étrangères. Par une anomalie tout aussi curieuse, le Dr Kenel, opposé, il y a deux ans, au suffrage féminin, réussit à faire accorder les droits communaux aux étrangères aussi, par un amendement voté par 43 « oui » et 9

« non »!

La femme, dans le canton de Neuchâtel, est donc la première à être citoyenne sur le terrain communal. Un sentiment de reconnaissance nous fait évoquer le souvenir des pionnières, grâce auxquelles nous béné-ficions de cette première victoire. Notre re-connaissance va aussi au motionnaire et aux députés qui ont su rendre justice à la femme d'une manière si persuasive. Des orateurs et des votants de tous les partis se sont prononcés en sa faveur, alors que, déjà, des journalistes tendancieux insinuent que cette victoire est due uniquement au vote des partis de gauche.

Nous le savons, les adversaires veillent. Déjà, se dresse l'ombre du referendum.

Nous le savois, de l'ombre du referendum. S'il aboutit, c'est la votation populaire à brève échéance. Pour la 3me fois, nous sommes prêtes à l'affronter courageusement. Nous savons que, dût-elle nous échapper cette fois encore, la victoire finale nous est acquise. échapper cette 1015 c.... nale nous est acquise. Clara Waldvogel.

# Madame Roosevelt à Genève

# Commission des Droits de l'Homme

### Madame Roosevelt nous fait l'honneur d'être parmi nous.

Saisirons-nous cette occasion pour énumérer ici les détails accessoires que vous trouverez dans d'autres publications? Qu'at-elle déclaré à son arrivée? Que pense-t-elle de la Suisse? Quel est l'horaire de

ses journées?
Nous savons tous que, depuis des années et des années, Mme Roosevelt a entrepris une véritable éducation de l'opinion américaine et mondiale par d'innombrables ar-ticles de journaux et de non moins nom-breuses causeries à la radio. Avec son mari, elle s'est consacrée à une

Avec son mari, elle s'est consacrée à une croisade pour une humanité plus raisonnable, mieux organisée, composée d'individus moins égoïstes. Après la mort du grand président, qui a succombé prématurément dans l'accomplissement d'une tâche gigantesque, Mme Roosevelt a poursuivi l'œuvre entreprise, avec la même vaillance, la même conviction. La tâche qu'elle a assumée dans l'Organisation des Nations Unies tend au même but : faire rêguer plus d'équité entre même but : faire règner plus d'équité entre les hommes, empêcher les uns d'exploiter lés autres, permettre à toute personne hu-maine de s'épanouir librément.

Mme Roosevelt n'est pas venue en Suisse, comme bien d'autres vedettes de la scène internationale, pour se reposer et jouir d'une détente, mais pour travailler, afin d'aider à préparer une société meilleure. Qu'elle soit la bienvenue!

# Faisons-lui l'honneur de nous intéresser à son

Son travail, à Genève, consiste à présider les débats de la «Commission des droits de l'homme» qu'elle a prise en mains dès sa première session en février dernier, à Lake Success.

Cette commission, dont nous avons déjà

parlé à plusieurs reprises dans ce journal, parce qu'elle essayera de faire admettre une série de principes qui sont à la base des campagnes du « Mouvement Féminismérite toute notre attention et no-

te », merite toute notre attention et no-tre sollicitude.

Elle siège depuis le mardi 2 décembre, à l'Ariana, dans les bâtiments de l'ONU. Elle se compose des représentants de 18 gouvernements membres des N.U. 18 gouvernements membres des N. U. (Australie, Belgique, République socialiste soviétique de Biélo-Russie, Chili, Chine, Egypte, Etats-Unis, France, Inde, Iran, Liban, Panama, République des Philippines, Royaume-Uni, République socialiste sovié-tique d'Ukraine, Uruguay, URSS, Yougos-lavie). Ces membres sont élus pour une durée de trois ans

celui de la sous-commission de la «liberté de l'information et de la presse», celuï de la sous-commission de la «lutte contre l'inégalité de traitement et la protection des minorités» (un travail qui nous intéresse directement puisqu'il défend, entr'autres, le principe d'un traitement égal à l'égard des deux sexes), enfin le rapport du «Comité de rédaction».

Ce comité de rédaction, placé aussi sous la présidence de Mme E. Roosevelt, se compose de 8 membres, il a achevé, le 25 juin dernier, sa première session à

Droits politiques complets: 134.394 non: 39.018 oui. Echec suffragiste à Zurich : **Droits politiques partiels:** 112.176 non: 61.360 oui

Lake-Success. Jl a élaboré une série de documents de travail destinés à servir de base aux discussions de la Commission des base aux discussions de la Commission des Droits de l'Homme, afin de lui permettre d'établir une « Déclaration » exposant les principes, droits et libertés de l'individu, considérés comme fondamentaux par les Nations Unies.

### Principes, droits et libertés.

« Tous les hommes sont libres et égaux, vivant dans une société où les droits et les libertés de chacun ne sont limités que

les libertés de chacun ne sont limités que par ceux d'autrui ».

L'individu a des droits imprescriptibles à la vie, à l'égalité, à la personnalité juridique, au droit d'asile, à une nationalité et à la propriété personnelle, au statut juridique, y compris à la garantie de l'habeas corpus, à l'exercice des droits politiques 'et à la participation effective au gouvernement, 'à l'inviolabilité de son domicile.

Dans l'ordre social et économique, droit d'accomplir un travail socialement utile, droit à la sécurité sociale, à l'instruction et aux loisirs.

Les libertés fondamentales sont la li-berté 'd'expression et de réunion, de reli-gion, de se déplacer, d'association ; inter-diction de l'esclavage.

### Déclaration ou Convention.

Toutes 'ces questions seront fort longues à discuter et il n'est pas probable que la session actuelle puisse aboutir à un texte définitif. Même alors, on ne sait pas encore si l'on rédigera une déclaration, c'est-à-dire un manifeste dont l'application servit recompandées aux états embesers. serait «recommandée» aux états membres ou s'il vaudrait mieux présenter une ou plu-sieurs conventions successives auxquelles les états prendraient l'engagement de se soumettre.

# Les difficultés de la tâche.

Les questions qui ont déjà été traitées à la session de février et les débats du Comité de rédaction en juin ont montré combien il était difficile de trouver des formules satisfaisantes: ou bien elles sont vagues et n'offrent pas de garanties pratique d'efficacité, ou bien elles sont précises et leur application peut très facilement entraîner à des abus et à la limitation, justement, de cette liberté que l'on voudrait preférer.

Justement, de cette inberte que l'on vou-drait protéger.

M. Bernard Béguin, correspondant du « Journal de Genève », nous semblait pré-senter, sur ce point, de judicieuses obser-vations, lorsqu'il écrivait « le seul moyen d'échapper aux interprétations captieuses, c'est de concrétiser les obligations d'ordre général». général »

general ». Et il donnait en exemple le B.I.T. qui depuis tant d'années s'efforce d'améliorer la condition des travailleurs par une succes-sion de réformes peu spectaculaires mais



qui tout de même, agissant toutes dans le même sens, finissent par réaliser un pro-grès perceptible. Il n'y a aucun doute que si l'on projetait un film sur les conditions des ouvriers d'usine, jadis et aujourd'hui, (lorsque les conventions sont respectées!) on devrait avouer qu'il y a quelque chan-

«Le mécanisme est simple, ajoute M. Béguin : il s'agit de traduire les principes généraux en obligations précises, concrètes, échappant à toute casuistique. C'est un long travail. Mais rien ne s'est fait en un jour. Pas même le monde ».

Une fois prêt le texte de cette déclara-

tion ou de cette convention, il sera soumis au Conseil Economique et Social qui, à son tour, après des modifications éventuel-les, le soumettra à l'Assemblée générale ordinaire des Nations Unies.

### Notre rôle à nous.

Vous vous demandez certainement, lecvous vous cemanuez certainement, rec-trices, comment vous pouvez collaborer à cet effort spirituel et pratique aussi, que tente en ce moment la plus vaste. instance internationale. Méditez les recom-mandations qu'à faites Mme Bodil instance internationale. Meditez les recom-mandations qu'à faites Mme Bodil Bergtrup, présidente de la Commission de la Condition de la Femme, aux déléguées rassemblées en septembre, à Philadelphie, pour le Conseil international des Femmes.

« Que peut faire chaque groupe national,

« Que peut raire chaque groupe national, chaque membre de nos associations pour défendre l'idéal que se proposent d'atteindre les Nations Unies?
Faites nommer des femmes dans les délégations qui participent aux conférences internationales: U.N.; UNESCO; FAO et autres et autres.

Lorsque ces délégations sont de retour, étudiez les procès-verbaux des séances et vérifiez si elles sont restées fidèles aux principes politiques et dans les questions

féminines.

Demandez à votre gouvernement d'en-

Demandez à votre gouvernement d'envoyer, exactement, les questionnaires émannt des commissions internationales, à vos associations féminines.

Organisez des cercles d'études sur les problèmes internationaux, les centres d'informations vous fourniront la documentation; vos demandes, sur tel ou tel sujet orienteront aussi les préoccupations des commissions intéressées. Faites parler des orateurs qui encouragent les femmes à jouer un rôle dans la reconstruction morale et matérielle du monde.

Utilisez la presse et la radio pour créer une opinion publique vivante et agissante

une opinion publique vivante et agissante en faveur des Nations Unies.

On a besoin de nous pour la paix et non pas pour la guerre.

— C'est trop tôt, il faut attendre encore.

A. W. G.

L'insigne Label garantit que les produits qui en sont munis ont été fabriqués dans de bonnes conditions de travail. Pensez-y en faisant vos achats l

Organes suprêmes		Commissions	Organisations spécialisées			
Cour de justice inte	ernationale					
Assemblée générale	Secrétariat  Conseil économique et social	Commission, économique pour l'Europe Commission économique pour l'Asie et l'Extrême Orient Commission du commerce et de l'emploi Commission fiscale Commission statistique Commission des transports et communications Commission des Droits de l'Homme* Commission du statut de la Femme Commission sociale Commission de la population Commission des stupéfiants	Organisation internationale du Travail Organisation de l'Agriculture et de l'Ali mentation Banque internationale pour la recons truction Fonds monétaire international Organisation internationale du commerce Union internationale des télécommuni cations Union postale universelle Organisation internationale de l'aviation civile Organisation consultative maritime, inter continentale Unesco Organisation mondiale de la santé Organisation internationale pour les ré fugiés			
	Conseil des Tutelles					
Conseil de sécurité		Commission de l'énergie atomique Commission des conventions d'armements	Contingents nationaux et Forces armées			

# Projet du Conseil d'Etat bernois en faveur du vote féminin communal

On sait que, l'automne dernier, un projet visant à introduire le suffage féminin dans le canton de Berne avait été retiré. Cette fois-ci. le Conseil d'Etat fait au Cette fois-ci, le Conseil d'Etat fait au Grand Conseil une nouvelle proposition: « l'extension des droits de la femme dans la commune ». Chaque commune sera libre de décider si elle veut, oui ou non, introduire cette extension. Les étrangères devenues suisses par mariage devront attende la construct de la construct d dre 10 ans avant de pouvoir jouir de leurs droits de citoyennes (on décomptera ce-pendant les années où elles auront vécu en Suisse avant leur mariage).

Nous savons que, lors des dernières vo-tations suffragistes, certaines communes avaient recueilli une majorité affirmative, ce fut le cas dans trois communes du Tessin, et dans une commune et un arron-dissement du canton de Genève; il se-rait donc fort intéressant de voir cette expérience communale tentée dans le canton

de Berne, le vote des femmes s'introduirait ainsi par la petite porte de certaines com-munes, la brèche serait faite.

Sécurité régionale

munes, la breche serait faite.

Le nouveau projet, parfaitement étudié, mérite de réussir, ne laissons pas le découragement nous envahir après l'échec de Zürich, et préparons de nouvelles campagnes. Il faut que les électeurs suisses comprennent qu'il y va maintenant de leur prestige et qu'ils assument un rôle d'obtinés montagnards qui pourrait, avoir des incompénieus. pourrait avoir des inconvénients.

Relisez les principes défendus par l'ONU dans les commissions dont nous avons parlé ci-dessus. Les Nations Unies ont l'intention de faire respecter les décisions qu'elles auront pries.

de faire respecter les décisions qu'elles auront prises. — Nous ne nous laisserons pas contraindre par la Charte de San Francisco,
rétorquent nos adversaires suisses; d'ailleurs,
nous ne faisons pas partie de l'Organisation!
— Soit. Mais croyez-vous vraiment qu'on ne
trouvera aucun moyen de contrainte contre
les non-membres? Imaginez que le « Conseil
économique et social» adopte un insigna,
(comme le Label ci-contre) et que chacune
des Nations Unies décide de n'importer des
marchandises que lorsqu'elles portent l'insigne garantissant que, dans le pays d'origine

des produits, les humains jouissent de droits égaux? Nos fabriques suisses seraient dans l'embarras, notre pays est vulnérable aux sanctions économiques

(d'après le « World Alliance News Letter »,

# Pour la première fois, en France une femme ministre

Mme Poinso-Chapuis, une des 59 dépu-Mme Poinso-Chapuis, une des 59 dépu-tées à l'Assemblée nationale française, a accepté, dans le ministère Schumann, le porte-feuille de la Santé publique et de la Population. Elle n'est pas inconnue en Suisse romande où elle est venue deux fois cette année. Au mois de février, sur invi-tation de l'Association suisse pour le Suf-frage féminin, elle a fait des conférences dans plusieurs cantons romands; elle parla à Lausanne, le 17 février, des aspects et

Aidez-nous à faire connaître notre jour-nal et à lui trouver des abonnés.



### Publications reques

Souvent les problèmes qui se posent à la Commission des Droits de l'Homme, servent de thème à des œuvres littéraires, romans ou essais. Nous sommes heureux de présenter à l'occasion de la session actuelle, un roman sur le problème des noirs aux Etats-Unis et un reportage sur un état économiquement libéral libéral.

Cid R. Sumner - Qualité - Roman traduit de l'anglais par Jane Fillion. Edit. Jeheber,

Voici un roman touchant l'un des problè-mes les plus douloureux et les plus actuels de l'humanité : l'inégalité politique et so-ciale des blancs et des peuples de couleur. Ce problème, partout angoissant, prend une

acuité particulière aux Etats-Unis où, dans certains états du sud, la population détient la majorité. Or, s'il apparaît, eux une élite d'hommes et de femmes de grande valeur mand eux une ente d'nommes et de femmes de grande valeur morale ou intellectuelle, d'au-tres, en grand nombre, portent la marque de plusieurs générations d'ancêtres esclaves. A ceux-ci, peut-on confier les rênes du pou-voir sans mettre en danger la communauté

voir sans mettre en danger la communauté entière?

L'auteur du livre, Cid. R. Sumner, a traité son sujet avec une réelle largeur d'esprit, l'affabulation peut prêter à la critique, mais les caractères sont dessinés avec une force et une vérité qui s'imposent. Les personnages, blancs, métis ou nègres nous sont présentés avec le souci généreux de leur rendre pleine justice. Ce ne sont pas des héros purs et sans reproches ou des malandrins sans aveu, ils nous révèlent leurs faiblesses mais aussi leur grandeur.

Pinkey, l'héroîne, qui a quelques gouttes de sang nègre dans les veines, finira par s'élever au-dessus de la situation tragique à laquelle son hérédité la condamne, la haine qu'elle éprouvait contre les blancs, dont elle subit mille avanies, finira par s'éteindre pour faire place à une large compréhension et une, noble vocation que le médecin noir, Frank Canady lui aidera à réaliser. Tous deux s'inclineront devant la sage conclusion proposée Canady ful addera a realiser. Tous deux s in-clineront devant la sage conclusion proposée par Dicey, l'admirable grand'mère: «Il est grand temps que les gens de bien se mettent ensemble, les gens de bien, les noirs et les blancs. C'est la seule voie, l'unique seule,... Ce ne sera pas toujours facile, mes enfants, mais vous y arriverez quand même. Les hom-mes de qualité, y triomphent de tout». En effet, le problème fondamental n'est

pas une question de couleur, mais une question de qualité. Les êtres de qualité sauront-ils se retrouver tout autour du monde, pour faire règner enfin les mœurs honnêtes paisibles qui rendraient sa saveur à l'ex

# Clés pour l'Amérique 1

M. Claude Roy, jeune écrivain français ii a combattu aux côtés des troupes amé-caines pour la libération de la France, nous offre des clés pour l'Amérique, pays où il a séjourné depuis lors. Ces clés nous livrent-elles vraiment le secret des Etats-Unis? de leur avenir en puissance? Des provinciaux d'Europe ne peuvent guère se prononcer sur

une allure de fusée, l'auteur nous en-A une allure de fusée, l'auteur nous entraîne d'un bord à l'autre des deux océans, d'un grouillement d'hommes blancs à un grouillement d'hommes noirs, des nuages, poignardés de gratte-ciel, à la perspective en rase-motte d'une cité jardin; ne vous offus-quez donc pas si, dans la course, l'aisance et la correction du style sont quelque peu ébouriffées, l'évocation y gagne beaucoup de force; nous trouvons bien, ici, une « clé » de la trépidation, de la rapidité américaines, c'est une réussite.

ue la trepidation, de la rapidité américaines, c'est une réussite.

A cette allure pourtant, les informations de détail ont-elles pu être vérifiées? Ce n'est pas certain. Ainsi, M. Roy attribue aux Américains (on ne prête qu'aux riches!) l'invenricains (on ne prête qu'aux riches!) l'inven-tion de la poudre DDT qui sauva, en cette

1 Claude ROY. - Clés pour l'Amérique. - Ed. des

guerre, les populations des épidémies. Or, l'honneur de cette découverte revient aux laboratoires Geigy, maison suisse. Laissons de côté ces broutilles. Cet ou-vrage qui tient à la fois du film d'actualités et du reportage radiophonique, pose encore la question de l'économie libérale. M. Roy l'en est pas partisen et son enguête aux la question de l'economie liberale. M. Roy n'en est pas partisan et son enquéte aux: Etats-Unis l'a fortifié dans ses convictions: ce qu'il y a de beau, ce qu'il y a de grand dans cette nation, la victoire enfin, c'est l'organisation dirigée, qui l'a permis, c'est le New Deal, c'est le président génial, c'est Roccavalt. Roosevelt.

Lui disparu, les tenants du libéralisme sévissent de nouveau et faussent tous les rouages de l'économie : religion, presse radio, éducation, moeurs, cinéma, existence du rat de ville ou du rat des champs. Paralysé par les trusts tentaculaires, l'individu se troupar les trusts tenaculaires, l'individu se trou-ve plus impuissant, plus ligoté que dans une dictature... Savoir... Les dictatures nous ont laissé quelques reportages sensationnels des pratiques auxquelles permet de se li-vrer la concentration des pouvoirs: camps de la mort, chambres à gaz, justice sommaire,

